



# attention à...

## Mise en œuvre des gouttières, chéneaux et descentes d'eaux pluviales

Les gouttières, chéneaux et descentes recueillent et canalisent les eaux pluviales collectées sur le toit afin de les éloigner des murs et des fondations.

### ■ Le constat :

- la gouttière déborde. L'eau de pluie ruisselle sur le mur, tombe au sol et rejaillit sur la façade ;
- des fuites apparaissent dans les combles aménagés le long des murs et en plafond ;
- à l'intérieur, les murs humides se couvrent de moisissures ;
- l'eau rejaillit du regard.

### ■ Les causes :

- défauts de conception et d'exécution.

### Analyse des risques

## Sous-dimensionnement des équipements

- La gouttière ou le chéneau sont sous-dimensionnés : l'eau passe par-dessus bord.

- La descente d'eau pluviale est sous-dimensionnée. L'engorgement fait déborder l'eau au niveau de la naissance de la descente d'EP (eaux pluviales). Dans tous les cas, l'eau de pluie peut ruisseler sur la façade et humidifier le mur. Si des joints sont ouverts, elle peut s'infiltrer à l'intérieur et dégrader les matériaux de construction et de décoration. Lorsqu'elle chute au sol en cataracte, elle rejaillit sur le pied de mur qu'elle dégrade et descend jusqu'aux fondations.

- Le regard est sous-dimensionné. L'eau rejaillit du regard en gros bouillons et inonde les fondations. Les remontées d'humidité du sol risquent de provoquer des dégradations (condensations, moisissures...) et des désordres structurels (pourrissement des bois, effritements de matériaux poreux...).

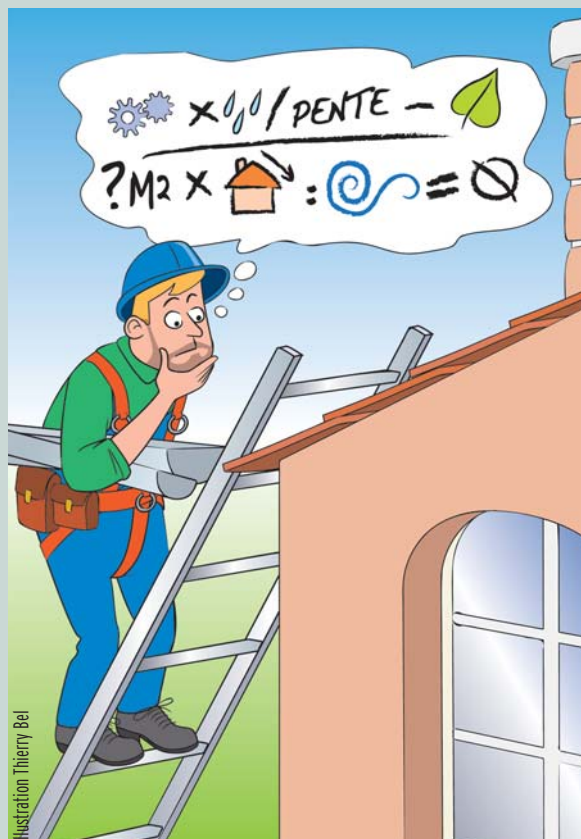


# Mise en œuvre des gouttières, chéneaux et descentes d'eaux pluviales

## Prévention

Les gouttières et chéneaux sont indispensables pour bien canaliser l'eau de pluie, éviter les remontées d'humidité et maintenir un bâti sain. Leur choix doit être conforme aux prescriptions du DTU60.11.

## Prescriptions de mise en œuvre



### Règles d'un bon dimensionnement

- La section utile de la gouttière ou du chéneau (niveau d'eau maxi) est fonction de leur pente et de la surface en plan de la toiture (en projection horizontale). Leur pente doit être supérieure ou égale à 5 mm/m pour évacuer rapidement l'eau vers la descente d'EP.

Le DTU 60.11 indique les sections minimales en cm<sup>2</sup> à donner en basse pente pour des conduits de section semi-circulaires et pour un débit de 3 l/min/m<sup>2</sup>.

Exemples pour une pente de 5 mm/m :

- surface en plan de toiture de 50 m<sup>2</sup>  
= section de gouttière 70 cm<sup>2</sup>, développé de 25 ;
- surface en plan de toiture de 130 m<sup>2</sup>  
= section 135 cm<sup>2</sup>, développé de 33.

- Les diamètres obligatoires des tuyaux de descente des EP sont donnés pour un débit maximal de 3 l/min/m<sup>2</sup>. Le diamètre intérieur minimal est fixé à 6 cm pour éviter tout risque d'obstruction. Exemple :

- surface en plan de toiture de 55 m<sup>2</sup>  
= diamètre 7 cm.
- surface en plan de toiture de 220 m<sup>2</sup>  
= diamètre 14 cm.

### Canaliser l'eau jusqu'au réseau

- Poser une crapaudine à l'entrée de la descente d'eau pluviale.
- Rallonger une descente d'eaux pluviales donnant directement sur une toiture jusqu'à la gouttière de ce pan de toiture.
- Connecter le dauphin au regard d'eau pluviale.
- Vérifier que l'évacuation au réseau (juste après le regard) n'est pas sous-dimensionnée.

## Conseils d'entretien

Le système d'évacuation des eaux pluviales doit être contrôlé et entretenu au moins une fois l'an (enlever les feuilles...).

### Pour en savoir plus

- DTU 60.11 Règles de calcul des installations de plomberie sanitaire et des installations d'évacuation des eaux pluviales, octobre 1988.
- Norme P36-201 (réf. DTU 40.5) Couverture - Travaux d'évacuation des eaux pluviales - Cahier des clauses techniques (novembre 1993) et son amendement XP P36-201/A1 (décembre 1997).
- Code civil, articles 640, 641 et 681 qui posent les règles de propriété et de déversement des eaux pluviales.
- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, article 35.